VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato J. L. Onorato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward Thompson—Cour Civile de District, Division C—No 85,079.

# PROPRIETES DE COMMERCE, POUR PLACEMENTS, DE RESIDENCE ET POUR SPECULATION.

## A L'ENCAN, JEUDI, 7 MAI 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

1. RESIDENCE ATTRAYANTE, No 1018 Avenue Carrollton.
2. COTTAGE SIMPLE, No 7414 Rue Maple.
3. COTTAGE RESIDENCE, No 4207 Rue Prytanée.
4. MAISON DOUBLE A DEUX ETAGES, Nos 4209-11 Rue Prytanée.
5. COTTAGE COMMODE, No 4213 Rue Prytanée.
6. COTTAGE DOUBLE, Nos 1016-18 Rue Amélie.
7. COTTAGE DOUBLE, Nos 1017-19 Rue Amélie.
8. COTTAGE DOUBLE, Nos 743-45 Ave Louisiana
9. BATISSE DOUBLE A DEUX ETAGES, Nos 2930-32 Rue Magazine, coin Septième.
10. MAISON SIMPLE, 2408 Rue Baronne
11. BELLE RESIDENCE A DEUX ETAGES, No 1701 Rue Coliseé, coin Euterpe.
12. MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, No 1044 rue Carondelet.
13. BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, No 601 rue Julie, Coin de la rue Camp
14. BATISSE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, No 603 rue Julie.
15. BATISSE A DEUX CORPS DE LOGIS, Rue Ste-Anne, Près de la rue N. Broad.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier 85,079, dans l'affaire intitulée succession de Edward Thompson, ledit ordre daté et signé le 31 mars 1908, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LE JEUDI, le 7 mai 1908, la propriété foncière ci-après désignée:—

1° Une maison de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans la Septième District de la Nouvelle-Orléans, borné par le Avenue Carrollton, ancienne Prytanée, et désignée comme le lot numéro trente et un sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 20 août 1901, annexé à un acte passé ladevant J. F. Sullivan, notaire, le 12 septembre 1901 et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, s'étendant uniformément à une distance de quatre vingt dix pieds de la rue Eliza, autrefois rue Tronchet et est à une distance de cent quarante-trois pieds de la rue Zimple. Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1018 avenue Carrollton.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Maple (autrefois Deuxième), Lowerline (autrefois Clarendon) et Hampson, désigné comme lot numéro vingt-trois, sur un plan par W. H. Williams, voyer, de la date du 18 avril 1857, annexé à un acte passé ladevant E. Commagère, notaire, le 27 avril 1867, et mesurant trente pieds de face à la rue Maple par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 7414 rue Maple.

3° Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par le rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et la ligne de la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits emplacements trente et quatorze décrits dans un acte passé ladevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1895. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits voies privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu partie du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé ladevant Edgar Prytania, notaire le 3 décembre 1890. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles ladite portion de terre comprenant la plus grande partie du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé ladevant E. Commagère, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un a-double cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous les droits voies privilèges et dépendances là dessus y appartenant situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasin et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt dix pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé ladevant John Seudernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amelia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne se divisant du lot numéro huit, dans sur une ligne parallèle avec la rue Amelia courant vers la rue Constance un pied de la rue Antoine, huit pieds six pouces à la ligne du fond sur laquelle elle a une largeur de trente trois pieds trois pouces. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 1017-19 rue Amelia.

8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Annunciation et Chippewa, commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de la rue Annunciation le même mesurant trente six pieds de façade, avenue Louisiana par cent quatre vingt et un pieds deux pouces et demi de profondeur. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 743-45 ave. de la Louisiane.

9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quarième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Magasin, septième, Coliseum et Sixième, mesurant cinquante pieds de façade à la rue Magasin, par une profondeur et façade à la rue Septième de cent vingt cinq pieds, formant l'encoignure des rues Magasin et Septième. Les améliorations se composent d'une grande bâtisse double à deux étages, portant les Nos 2930-32 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant situé dans le Quarième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première Carondelet et Deuxième, désigné par la lettre W sur un devis fait par D. M. Beauan, voyer, date le 15 juin 1893, annexé à un acte passé ladevant G. C. Preot, notaire le 22 juin 1893 et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Baronne, commençant à une distance de soixante quinze pieds de la rue Première sur cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison seule portant le No 2408 rue Baronne.

11° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Polymnia, Coliseum, Euterpe et Prytania, désigné comme lot numéro un sur un plan par H. Moellhausen voyer, de la date du 6 mai 1845 déposé en l'étude de T. Guijol, notaire en cette ville, lequel lot formant l'encoignure des rues Coliseum et Euterpe et mesurant en mesure américaine, vingt huit pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Coliseum par cent dix sept pieds neuf pouces et six et trois quarts lignes de profondeur et façade sur la rue Euterpe. Les améliorations se composent d'une résidence à deux étages portant le No 1701 rue Coliseé, coin Euterpe.

12° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilot borné par les rues Calliope, Carondelet, avenue Howard ancienne rue Delord, Lee ou Cereale Terre et la rue St Charles, commençant à une distance de quarante deux pieds de l'encoignure de la rue Calliope, le même mesurant quarante pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Carondelet; trente six pieds sept pouces et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages connue comme No 1044 rue Carondelet.

13° Un certain lot de terre avec la bâtisse et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot borné par les rues Camp, Church (autrefois Ste Marie), Julie, désigné comme lot numéro un, sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté le 16 février 1834, déposé pour références à l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues Camp et Julie et mesurant en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue Julie par soixante dix huit pieds de profondeur et faisant face à la rue Camp, entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages portant le No 601 rue Julie coin Camp.

14° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'ilot borné par les rues Julie, Church (autrefois Ste Marie), Camp et Camp, désigné comme lot No Deux sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté le 16 février 1834, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine vingt cinq pieds de face à la rue Julie sur soixante dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages en briques, portant le No 603 rue Julie.

15° Un certain lot de terre, avec les bâtisses améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilot borné par les rues Ste Anne, Damaine, Broad et Dorgenois, désigné comme lot numéro trente six et mesurant trente et un pieds trois pouces et huit lignes de face à la rue Ste Anne par une profondeur de cent soixante deux pieds onze pouces et neuf lignes sur la ligne du côté du lot numéro trente cinq, et cent soixante trois pieds et trois lignes sur la ligne du côté opposé. Les améliorations se composent d'une bâtisse à deux corps de logis.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs la portion à crédit devant être représentée par des billets donnés par les acquéreurs payables à leur propre ordre et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'à parfaitement et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et devant transférer les polices aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles de sécurités, les acquéreurs devant assumer en sus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur lesdites propriétés de fonctions pour 1908, et de déposer entre les mains 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et ne doivent pas recevoir les titres, à l'exception du moment du passage des actes de vente. Il en sera de vente devant être passés par devant Andrew Hero Jr, notaire en la paroisse d'Orléans, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devant payer pour tous les certificats. Toutes les propriétés de rente être vendues sujettes aux baux existants.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
4 av—5 12 19 26 —mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS! ACTIONS! BONS! BONS!

A l'Enchère, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, 16 AVRIL 1908, A MIDI.

SUCCESSION DE EDWARD THOMPSON—COUR CIVILE DE DISTRICT—No 85 079.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dossier No 85 079 dans l'affaire de la succession de Edward Thompson, ledit ordre daté et signé le 31 mars 1908, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 avril 1908, les actions et bons suivants:

ACTIONS

50 actions de la Cosmopolitan Bank and Trust Co.
11 actions de la People's Slaughter House and Refrigerating Co., Ltd.
137 actions de la American Cities Railway and Light Co.
6 actions de la Chickasaw Asphalt Co.
100 actions de E. Thompson & Company, Ltd.
31 actions de la Mary McKiney Mining Company.
15 actions de la Pueblo State Fair Association.
1 action du Pueblo Board of Trade.
10,000 actions de la Niagara Gold Mining Company.
20,000 actions de la Golden Dale Mining and Milling Company.

BONS

15 5 0|0 Remboursables en or, avec coupons de ($1,000 chacun) de la N. O. City and Lake R. R. Co.
23 4 1|2 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la N. O. Railway and Light Co.
5 6 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun de la Morgan's Louisiana and Texas Raitroad and Steamship Co.
5 5 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la Little Rock Railway and Electric Co.
10 4 1|2 0|0 avec coupons de ($1,000 chacun) de la Birmingham Railway Light and Power Co.
6 5 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la Knoxville Railway and Light Co.

LE TOUT D'APRES INVENTAIRE ENREGISTRE.

CONDITIONS—COMPTANT

J. L. ONORATO
ENCANTEUR ET AGENT DE PROPRIETES FONCIERES,
318 RUE BARONNE.

4 av—5 12 19 26

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 ..... $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 ..... $1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune

DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS:

GUSTAV R. WESTFELDT. L. C. FALLON. LUCAS E. MOORE. C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, secrétaire Résident. J. G. PEPPER, Assistant Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député Assistant Secrétaire.

9 avril—1an—jeu dim mar

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 84,873—Cour Civil de District—Division D.

Mme Caroline Rein, femme de August Baumann, vs Charles Barnes, un mineur.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse à Deux Etages en Briques

No 1224 rue Tchoupitoulas.

A L'ENCAN

JEUDI, le 23 avril 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier 84,973, dans l'affaire intitulée Mme Caroline Rein femme de August Baumann, vs Charles Barnes un mineur, ledit jugement rendu, lu et signé en cour ouverte le 14 mars 1908 et le litt ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique le JEUDI, 23 avril 1908 à midi, la propriété foncière ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Tchoupitoulas et Saint Peters, désigné par le numéro cinq, sur un certain plan dressé par H. Mehaugh, architecte, etc., daté le vingt et un de janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de H. O. Steck, alors notaire en cette ville, sous le numéro (A) 482 du livre de plans No 2, ledit lot mesurant d'après ledit plan vingt six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas par cent vingt six pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques, connu comme No 1224 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec intérêts par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'à paiement et garantis pour leur paiement par lien de vendeur et privilège et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908; les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau No 318 rue Baronne.
22mars—22 29—avril 5 12 19 23

SIROP D'ANGELI

Pour le Rhume et la Coqueluche

Pour Rhumes, Refroidissements, Coqueluche, Bronchites et toutes les affections de la Gorge, préparé par le Dr Richard Angeli. Prix 25 et 50c. Vendu par tous les Pharmaciens 18 mars—1an—1dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Frederick Hinderer vs A. Cohen.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 33,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Div C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt No 726 rue St Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14me jour d'avril 1908, à 11 heures a. m., la propriété ci après décrite à savoir:—Un lot de meubles de maison, etc. Sais dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Merrick Lewis Gensler Jr et Scawartz, avocats pour le demandeur. 3 avril—3 9 14

Samuel E. Sutter vs Antonio Estrado

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle Orléans—No 32,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. [illegible] Down, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt No 726 rue St Louis entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 14me jour d'avril 1908, à 10:30 heures A. M., la propriété ci après décrite à savoir: Une machine rozet, arbre de couche, moteur, etc. Sais dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. J. C. Hornsques et L. A. Dennis, avocats pour le demandeur. 3 av—3 9 14

AVIS DE SUCCESSION

Succession de Mme Elizabeth Bishop, veuve par premier mariage de Mathias alias Baptist Dougart et veuve par second mariage de Edward Liechy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,595—Division F—Attendu que Barbara John veuve de Philip Gehlbach Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mme Elizabeth Bishop, veuve par premier mariage de Mathias alias Baptist Dougart et veuve par second mariage de Edward Liechy, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à adite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Arthur Charbonnet, avocat. 1er avril—1 5 10

TELEPHONE 986. INCORPOREE EN 1855.

CHAS. JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président. WM. P. MAUS, Secrétaire.

SUCCURSALE DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHAS. D. FOUCHER, Gérant 308 RUE DU CAMP.

ETAT AU 2 JANVIER 1907.

| | |
|---|---|
| Capital Comptant | $ 500,000.00 |
| Actif | $1,120,472.60 |
| Surplus Net | $ 223,441.07 |
| Surplus aux Détenteurs de Polices | $ 723,110.07 |

Plan 1an

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Mar, Borne, parti 28 mars
Steamship Antilles, — parti 1 avril
Steamship Monviso, Revello, parti 1 avril

PHILADELPHIE
Goelette Kineo, Patton, parti 12 mars
Goelette Ottawa — parti 26 mars

LIVERPOOL.
Steamship Gladiator, Dono, parti 13 fev
Steamship Author, Rushforth, parti 27 fev
Steamship Commodore, Bass, parti 5 mars
Steamship Mexican, Manning, parti 7 mars
Steamship Orator, Llewellyn, parti 12 mars
Steamship Asian, Wood, parti 14 mars
Steamship Almerian, Cook, parti 19 mars
Steamship Chancellor, Donald, parti 21 mars
Steamship Melian, Davies, parti 21 mars
Steamship Wanderer, Hunter, parti 23 mars
Steamship Colonial, Raby, parti 21 mars

BUENOS AYRES
Steamship Royal Prince, Coull, parti 18 mars

SANTOS
Steamship Milton, McDonald, parti 24 mars
Steamship Virgil, Gavin, parti 11 mars

PALERME
Steamship Marianne, Peranovich, parti 15 mars

LONDRES
Steamship Colonian, Chadwick, parti 31 mars
Goelette Ottawa, Tait, parti 26 mars

ANVERS
Steamship Colonian, Chadwick, parti 29 mars

BARBADE
Steamship Virgil Gavin, parti 31 mars

RIO DE JANEIRO
Steamship Royal Prince, Coull, parti 30 mars

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

| Noms | Destination | Mouillage |
|---|---|---|
| Arkadia | Porto Rico | rue Hospital |
| Barbadian | Hambourg | Westwego |
| Catalina | Barcelone | rue 7me |
| Czarian | Liverpool | 1er dist 37 |
| Chaucer | Anvers | Stoyv dock |
| Chickahominy | Bocas del Toro | 1 dist 14 |
| City of Mexico | Mexico | Chalmette |
| Creole | New York | 2me dist 8 |
| Costodian | Liverpool | Westwego |
| Federica | Trieste, Venise, etc | rue Since |
| Good Hope | Anvers | Westwego |
| Harry T Ioge | Colon | 1er dist 14 |
| Iodian | Brême | 4me dist 13 |
| John Wilson | Honduras | 1er dist 15 |
| J L Luckenback | —— | rue St James |
| Marie | Porto Rico | Pic tier |
| Martin Saenz | Barcelone | rue St James |
| Michigan | Havre Anvers | Stoyv dock |
| Nicaragua | laid up | Alger |
| Ocean Prince | Brême | rue Julie |
| Orleanian | laid up | 3me dist 30 |
| Oxonian | Londres | Stoy dock |
| Pathfinder | Porto Rico | rue Market |
| Proteus | laid up | Alger |
| Sahara | Glasgow | rue Conti |
| Texan | Liverpool | Chalmette |
| Torr Head | Belfast | Stoyv dock |
| Waylarer | Liverpool | Stoyv dock |
| BARQUES | | |
| Margarida | Portugal | 1er dist 33 |
| GOELETTES. | | |
| Camilla M Page | —— | Gretna |
| Chas J Dumas | —— | Algier |
| E Marie Brown | Morgan City | Gretna |
| Laura M Lour | | Point |
| NAVIRES | | |
| Dresden | Portugal | rue Richard |

MARCHE AUX BESTIAUX

[illegible]

# Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 53 Commencé le 5 février 1908

# BELLE AMIE

GRAND ROMAN INEDIT

PAR PAUL ROUGET

TROISIÈME PARTIE

## DEVOIR DE MERE

I

JEUNE FEMME, VIEUX MARI

*Suite.*

Parti vers deux heures, il marcha pendant longtemps.

Au retour, dans un hameau qu'il traversait il avisa une auberge devant laquelle des hommes endimanchés jouaient aux boules.

Et il songea;

—C'est aujourd'hui dimanche.... il fait chaud, et j'entrais là, à l'ombre, boire une chopine?

Busco ne fréquentait pas les cabarets. Depuis son mariage il n'en avait pas trois fois franchi le seuil. Non pas que le désir, à certaines heures, ne lui en fût point venu. Mais alors, en même temps que ce désir naissait en lui, s'évoquait le visage courroucé de Clarine, ce qui suffisait à chasser aussitôt la tentation.

Aujourd'hui, il avait des idées d'émancipation.

Il se fit bien voir. Tout droit il se dirigea vers l'auberge, pénétra dans la salle basse et fraîche, où des gens attablés buvaient en fumant.

Il les salua d'un bonjour cordial et il se disposait à s'installer tout au fond, à une table vide, lorsque une grosse voix résonna à ses oreilles:

—O, vieux copain.... Par quel miraculeux hasard!

Le mari de Clarine se retourna et dans la pénombre, dévisageant l'homme qui lui parlait, l'homme dont il avait d'ailleurs déjà reconnu la voix, malgré qu'elle fût plus enrouée que d'ordinaire:

—Tiens, Ridgal!

—Mais oui, Busco.

—On n'a pas besoin, je pense, en te voyant attablé comme tu l'es, de te demander si ça va bien?

—Oh! moi, quand je suis avec une bouteille de clairet, je n'échangerais pas ma place pour m'asseoir à la présidence de la République!

Il partit d'un gros rire sonore. Une quinte de toux le secoua. Puis il reprit:

—Mais dis donc, qu'est-ce qui se passe? Car c'est un événement que de te voir au café, toi!

—Je n'y vais pas souvent, en effet.

—Avoue donc que rapport à ta bourgeoise tu n'y vas jamais.

—Jamais n'est pas le mot juste, tu le vois bien, dit Busco, affectant un ton de plaisanterie, mais.... un peu gêné..... un peu embarrassé tout de même, car déjà les autres consommateurs qu'il ne connaissait pas relevaient la tête en le dévisageant avec une curiosité mêlée de moquerie.

—Ah! les femmes.... les femmes, fit Ridgal. C'est souvent bien embêtant.... Quand on leur a permis de porter la culotte une fois, mon pauvre vieux, on est un homme à l'eau.

Busco, devant lui, faisait un geste d'impatience.

—C'est pour toi que tu parles? demanda-t-il.

—Pour moi et pour toi aussi.

—Eh bien! tu as tort.

—Comment ça?

—Parce que maintenant, c'est moi qui la porte, la culotte, tu entends, et c'est moi qui la porterai toujours.

—Oh!.... Oh!.....

—Et c'est ainsi, Ridgal, n'en doute pas une minute.

Il parlait sur un ton de fermeté qui arrêta le plaisanterie aux lèvres du cantonnier.

—Bon.... bon.... fit celui-ci qui ajouta:

—Oh! tu sais, je disais ça autant pour moi que pour toi. Et puis, après tout, on ne doit pas se plaindre puisqu'en fin de compte on les a prises comme elles sont et qu'on est encore bien heureux tout de même de les avoir.

Il se mit à rire de nouveau, d'un rire qui ne lui était pas habituel et qui fit naître dans l'esprit de Busco cette réflexion:

—Toi, mon vieux, tu n'en es pas à ta première bouteille!

Il allait s'asseoir à la table qu'il avait avisée.

Mais Ridgal s'exclama:

—De quoi.... de quoi.... je suis là tout seul et tu te mettrais à l'écart.... Voyons, Busco, ça ne serait pas à faire, ça.... Installe-toi là, on va trinquer tous les deux.

—C'est pas de refus, dit Busco, dont les sourcils s'étaient cependant légèrement froncés.

Non pas qu'il dédaignât la compagnie de Ridgal qui..... ainsi que celui-ci le disait d'ailleurs.... était un de ses vieux camarades, mais il lui semblait que le cantonnier n'était plus tout à fait de sang-froid, et il éprouvait pour tout ivrogne—fût-ce son meilleur ami—une profonde horreur.

—A la bonne heure, s'exclama alors celui-ci.

Puis, pendant que Busco s'asseyait en face de lui:

—Voyons, pour une fois, qu'est-ce qu'on t'offre?

—Ah! permets, Ridgal.... c'est moi.....

—Tout à l'heure si tu veux... mais, pour l'instant non.... c'est moi qui t'invites.... t'as rien à dire, mon vieux, que ce que tu désires prendre!

—Eh bien, comme toi, parbleu, un verre de vin.

—C'est encore, à n'en pas douter, ce qu'il y a de meilleur.

Ridgal déjà frappait sur la table.

Et à une servante qui s'approchait:

—Dis donc, la Marion, une bouteille de piccole et un verre.

—Tout de suite, promit la servante qui, preste et vive, déjà s'éloignait en courant.

—Alors, comme ça, fit Ridgal, tu fais un tour de promenade?

—Oui, comme chaque dimanche.

—Madame Clarine ne t'accompagne donc pas?

—Tu le vois bien.

—Elle est de service?

—Oh! le service chez nous, le dimanche est facile.

—C'est vrai.... vous avez des maîtres vous, qui ne vous tracassent pas.

—Il faut dire qu'il y a longtemps aussi qu'on est au service de la famille. Pense un peu, Ridgal.... voilà déjà bien des années que, pour mon compte personnel, je garde la propriété de monsieur Valinières, le beau-père de monsieur Daulieu.

—C'est juste que tu sois considéré à cause de ça.... Mais note qu'il y a des maîtres qui n'en tiendraient aucun compte.

—Je n'ai pas à me plaindre des miens, au contraire.

—A propos, mademoiselle Jacqueline.... Elle va mieux?

—C'est vrai, au fait, tu t'intéressais beaucoup à Mademoiselle à un certain moment. Tu venais matin et chaque soir prendre de ses nouvelles!

—Oui, fit le cantonnier en riant.... oui.... mais je t'ai dit que c'était ma femme qui voulait savoir.... à cause de ses propres gosses.... tu comprends..... Quand on en a, on se préoccupe beaucoup plus de ceux des autres.

—Evidemment.

—Alors elle est guérie, mademoiselle Jacqueline?

—Elle est guérie sans l'être. C'est une petite qui sera toujours délicate. Elle va mieux et avec les soins minutieux dont elle est entourée ce mieux ne pourra que continuer.

—Oui.... on la soigne bien!

—Tu penses.

—Même M. Daulieu? demanda le cantonnier.... après une légère hésitation et en attachant sur Busco un regard plus curieux, plus malicieux aussi, eût-on dit.

—Même M. Daulieu, répondit Busco.

Puis, relevant la tête, tout à coup, à une réflexion qui lui venait, et fixant à son tour son interlocuteur:

Mais.... dis-moi, Ridgal, pourquoi me demandes-tu cela?

—Oh! pour rien.... pour savoir.... fit l'autre, tandis qu'un sourire étrange restait à ses lèvres.

...Un sourire que Busco remarquait et qui l'amenait à se faire mentalement cette remarque:

—Est-ce que, par hasard, il saurait quelque chose?

Mais, ce soupçon, il le repoussait aussitôt comme absurde:

—Allons donc.... ce n'est pas possible.

La servante, à ce moment, apportait la bouteille et le verre commandés.

Les deux camarades trinquèrent.

—A la tienne!

—A la tienne, mon vieux.

Et ils burent.

—Ça fait du bien où ça passe, déclara le cantonnier avec un claquement de satisfaction des lèvres.

Et, gogenard:

—Depuis ce matin, j'ai une de